

Être photographe indépendant est un métier passionnant !

Une très grande majorité choisissent le régime de la microentreprise connu pour sa souplesse.

Comme toute entreprise, cela entraîne des droits mais aussi des devoirs.

Prenez ce temps de formation pour être à l'aise avec votre statut et ne pas risquer de faire des erreurs dans la gestion de votre entreprise.

LA MICROENTREPRISE
POUR LE PHOTOGRAPHE

MAÎTRISER LE RÉGIME DE LA MICROENTREPRISE POUR LE PHOTOGRAPHE INDÉPENDANT

L'ATELIER DE

Charles

DURÉE Formation en distanciel - 4 jours - 16 h

PUBLIC Photographes

DIFFICULTÉ ★★☆☆

PRÉ-REQUIS Aucun prérequis exigé pour cette formation.

FORMATEUR Dominique MAILLOT
Experte, consultante en création
et pilotage d'entreprise
www.laprodubudget.re

EFFECTIF 6 à 8 stagiaires maximum

OBJECTIFS

- ✓ Comprendre le régime de la microentreprise et vérifier son adéquation avec son activité de photographe indépendant
- ✓ Comprendre la protection sociale obligatoire et complémentaire du photographe indépendant
- ✓ Connaître ses obligations administratives pour sécuriser son activité professionnelle de photographe indépendant
- ✓ Comprendre et respecter ses obligations comptables, de gestion, sociales et fiscales
- ✓ Appliquer des principes de gestion financière pour piloter l'activité avec efficacité

LIEU / DATE / € TARIFS

Informations sur nos sessions de formation disponibles sur www.atelier-charles.fr

Le lieu, la date et le tarif de la session sont indiqués sur la convention de formation professionnelle transmise au stagiaire.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

JOUR 1 – 4H

1 – COMPRENDRE LE RÉGIME DE MICROENTREPRISE POUR LE PHOTOGRAPHE

- › Définition du concept de microentreprise en identifiant les critères spécifiques qui la caractérisent.
- › Analyser les avantages et les inconvénients du régime de microentreprise.
- › Dédire si le régime de la microentreprise est adapté à son activité de photographe indépendant

2 – LA PROTECTION SOCIALE DU PHOTOGRAPHE EN MICROENTREPRISE

- › Différencier les notions de chiffre d'affaires et de revenu imposable
- › Connaître les droits relatifs à la maladie, à la maternité/ paternité, et en cas d'accident du travail
- › Comprendre l'importance d'avoir une protection complémentaire : mutuelle / prévoyance / retraite

JOUR 2 – 4H

3 – LES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

- › Obligations relatives au choix entre compte bancaire professionnel ou personnel
- › Comprendre l'importance de la mention «Entrepreneur Individuel» sur les documents commerciaux
- › Identifier les types d'assurances nécessaires
- › Comprendre le concept de médiation de la consommation

4 – LES OBLIGATIONS COMPTABLES ET DE GESTION

- › Connaître les principales mentions obligatoires en matière de devis et de factures
- › Identifier quelques exemples de logiciels pouvant être utilisés par le photographe indépendant
- › Comprendre l'importance du contrat de prestation dans la relation photographe/client
- › Obligations liées à la tenue du livre de recettes et du registre des achats

JOUR 3 – 4H

5– SAVOIR GÉRER SES OBLIGATIONS SOCIALES VIS À VIS DE L'URSSAF

- › Connaître le contenu du forfait social
- › Identifier les modalités de déclaration de CA
- › Savoir calculer le montant de ses cotisations sociales
- › Identifier la démarche à suivre en cas de difficultés de paiement des cotisations sociales

6– LES OBLIGATIONS FISCALES ASSOCIÉES AU STATUT DE PHOTOGRAPHE INDÉPENDANT

- › Savoir choisir entre le prélèvement à la source et le Versement Forfaitaire Libératoire
- › Identifier les cases à remplir sur la déclaration de revenus
- › Connaître ses obligations en matière de TVA
- › Connaître ses obligations en matière de Cotisations Foncière des Entreprises (CFE) applicables aux artisans photographes

JOUR 4 – 4H

7–APPLIQUER DES PRINCIPES DE GESTION FINANCIÈRE POUR PILOTER L'ACTIVITÉ AVEC EFFICACITÉ

- › Savoir élaborer et interpréter des indicateurs financiers clé pour évaluer la santé financière de l'entreprise
- › Comprendre la logique de construction d'un tableau de bord de suivi de l'activité quotidienne d'un photographe indépendant
- › Appliquer des principes de gestion pour optimiser les coûts, gérer les liquidités et prendre des décisions éclairées
- › Questions / Réponses
- › Évaluation de fin de formation

TECHNIQUE D'ENCADREMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Stage réalisé en petit groupe (6 à 8 stagiaires maximum) avec le formateur
- ✓ Alternance entre contenus théoriques et mises en pratique

INCLUSION ET HANDICAP

Nous sommes disponibles pour échanger avec vous et rechercher ensemble des solutions pour vous accueillir.

Merci de nous contacter par mail avant votre inscription : contact@atelier-charles.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ✓ Validation des acquis des stagiaires en temps réel lors de mises en pratiques individuelles
- ✓ L'évaluation finale se fait sous forme de QCM sur 20 points. Une note minimale de 10 points est nécessaire pour valider la formation.
- ✓ Remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de formation

– L'ATELIER DE CHARLES –

Organisme de formation professionnelle – SARL au capital de 1.000 € – Siret : 818 581 332 00033 – TVA FR52818581332
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 44 57 03575 57 auprès de la préfecture de la région Grand Est.
– Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État (Art L.6352-12 du code du travail) –
86 rue Aux Arènes – 57000 Metz – www.atelier-charles.fr – contact@atelier-charles.fr – 06 07 30 72 89.